



Dispositions testamentaires

Par thiffany2

Bonjour !

Ma question est la suivante:

Je souhaite protéger mon compagnon.

M'est-il possible de faire un testament en désignant mon compagnon comme légataire universel et de le désigner comme usufruitier de la part réservataire dont héritera mon fils ?

Merci par avance pour vos réponses.

Thiffany :)